

# Les AIPL en Gaspésie : un outil de gestion intégrée

## État de situation et suites à donner

Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

DGFo-11

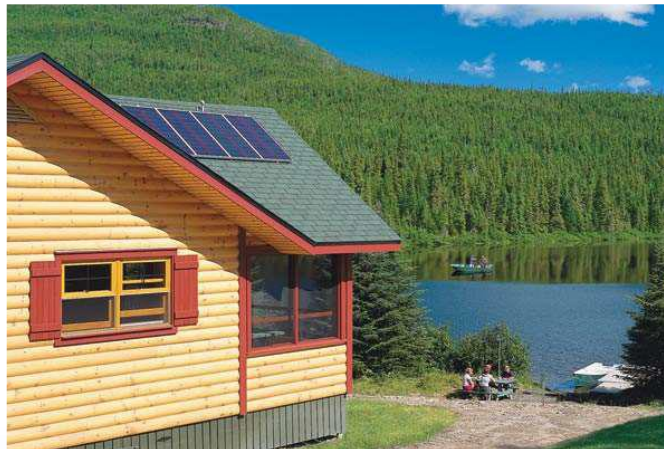
10 mars 2026

# Plan de présentation



- Rappel de la pertinence des AIPL
- Rappel historique
- Où en sommes-nous
- Les prochaines étapes

# Rappel de la pertinence des AIPL



# Rappel de la pertinence des AIPL



- Vision régionale de production de bois: Générer des volumes de bois de qualité et suffisants pour doter la Gaspésie de marges de manœuvre :
  - Accroître substantiellement les rendements ligneux et la qualité des essences recherchées
  - Concentrer les efforts sylvicoles sur les territoires où c'est le plus avantageux
  - Protéger les investissements sylvicoles
  - Avoir des mécanismes visant à assurer un suivi rigoureux des interventions sylvicoles et des rendements ligneux
- Budgets alloués pour les travaux sylvicoles limités
- Possibilités forestières incertaine (caribou, aires protégées, travaux TGIRT, villégiature...)
- Allouer une portion de la superficie à l'intensification de la production ligneuse. Objectif : création de valeur

# Rappel de la pertinence des AIPL

## La TRIADE comme source d'inspiration

### Pour offrir un scénario gagnant-gagnant :

Seymour et Hunter proposent d'accorder des usages dominants à certaines portions de territoire afin de supporter les usages multiples de la forêt séparément lorsque requis au lieu de tenter de supporter l'ensemble des usages sur l'écosystème en entier.



# Rappel de la pertinence des AIPL

## La TRIADE comme source d'inspiration

L'idée derrière ce concept est de reconnaître que :

- **Toutes les formes d'usages sont valides** et qu'en réalité,...
- **L'intensité d'utilisation du territoire est plutôt un continuum** allant d'une restriction d'utilisation à une utilisation intensive...
- La Triade est suggérée parce qu'elle **ne réduit pas les usages à ces deux pôles**, qui a plutôt tendance à diviser les positions lors des discussions...
- La Triade adresse donc un problème politique fondamental d'affectation des terres qui ne peut être résolu simplement par la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique à la grandeur du territoire (Seymour et Hunter 1992).



En somme, en produisant un maximum sur un minimum de superficie, plus d'hectare peuvent être consacré à d'autres usages prioritairement, usages qui seraient incompatibles avec la production de matière ligneuse.

# Plan de présentation



- Rappel de la pertinence des AIPL
- Rappel historique
- Où en sommes-nous
- Les prochaines étapes

# Rappel historique

## La démarche

- L'ensemble des éléments ayant fait l'objet d'un consensus ont été retenus et intégrés. Les préoccupations n'ayant pas fait l'objet de consensus ont été documentées et retenues lorsque justifiées.
- Consensus obtenus sur :
  - la cible (15 % des UA);
    - Qui ne présentent pas de conflit d'usage à l'échelle régionale
    - Sans contraintes à l'aménagement
    - Considérer les préoccupations liées à la conservation de la biodiversité



# Rappel historique

## La démarche suite

- d'abord sur le « où on n'en veut pas surtout »
  - éviter les massifs forestiers non fragmentés,
  - délimiter et exclure les zones névralgiques à la connectivité,
  - exclure les EMV et les milieux humides,
  - prévoir des zones tampon en périphérie des aires de protection;
  - limiter dans les UTA où les cibles de vieilles forêts sont plus élevées.
- S'assurer d'une :
  - Équité entre les sous-domaines bioclimatiques ;
  - Équité entre les UA.
- et finalement sur le « où il est acceptable de les implanter »
  - Classe de pente
  - Station de productivité élevée
  - Drainage
  - Dépôt
  - Origine
  - Proximité des usines (en temps de transport)
  - Proximité de la main-d'œuvre (en temps de transport)
  - Investissements sylvicoles antérieurs s'inscrivant dans un scénario sylvicole intensif
  - Les massifs de forêts d'intérieur (défavoriser)
  - Dimension des agrégations
  - Classe de pente en fonction de la productivité

# Plan de présentation



- Rappel de la pertinence des AIPL
- Rappel historique
- Où en sommes-nous
- Les prochaines étapes

# Où en sommes-nous

- Cible régionale convenu (PRDIRT et appuyée en TGIRT) de 15 % à l'échelle régionale (par UA, au prorata des sous-domaines bioclimatiques)
- Perte de superficies en AIPL depuis leur implantation en 2013
- Redécoupage des UA :
  - 11171: 16% en AIPL
  - 11272: 11% en AIPL
- Poursuite des scénarios sylvicoles freinée par certains indicateurs
  - Vieille forêt
- Déficit de mise en œuvre
  - Budget
  - Maturité des peuplements
- Incertitude à venir
  - Stratégie caribou
  - Aires protégées
  - Résultats du calcul des possibilité forestière 2028-2033 (CPF)
- Processus de sélection et consultation des AIPL est long



# Plan de présentation



- Rappel de la pertinence des AIPL
- Où en sommes-nous
- Rappel historique
- Les prochaines étapes

# Les prochaines étapes

- Mise à jour des critères de sélection → consultés → consensus
  - MRNF, Comité TGIRT, TGIRT commune
- Évaluer où c'est possible → banque de sites propices
  - MRNF, Comité TGIRT
- Évaluer combien on en a besoin (marge de manœuvre nécessaire en regard du CPF)
  - MRNF, Comité TGIRT, TGIRT commune
- Mise à jour des critères de priorisation → arrimage caribou, aires protégées...
  - TGIRT commune
- Proposer de nouveaux secteurs → consulté ++ → consensus
  - MRNF, Comité TGIRT, TGIRT commune, consultations dirigées

# Les prochaines étapes

- Mise à jour des critères de sélection → consulté → consensus
  - Mars à juin 2026
- Évaluer où c'est possible → banque de sites propices
  - Été 2026
- Évaluer combien on en a besoin (marge de manœuvre nécessaire en regard du CPF)
  - Automne 2026
- Mise à jour des critères de priorisation → arrimage caribou, aires protégées
  - Automne 2026
- Proposer de nouveaux secteurs → consulté ++ → consensus
  - hiver 2026-2027

# Les prochaines étapes

- Mise à jour des critères de sélection → consulté → consensus
  - Mars à juin 2026
- Évaluer où c'est possible → banque de sites propices
  - Été 2026
- Évaluer combien on en a besoin (marge de manœuvre nécessaire en regard du CPF)
  - Automne 2026
- Mise à jour des critères de priorisation → arrimage caribou, aires protégées
  - Automne 2026
- Proposer de nouveaux secteurs → consulté ++ → consensus
  - hiver 2026-2027

# Qui embarque?